

L'Institut Luxembourgeois des Actuaires vous invite à une formation, qui aura lieu le **11 mars 2026**



CLAUSE DE REVOYURE DE LA DIRECTIVE SOLVABILITÉ 2 : NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES, IMPACTS ET BONNES PRATIQUES

Kévin MA

Senior Manager Actuelia

Actuaire certifié Institut des Actuaires Français

Benjamin AUBIN

Senior Manager Actuelia

Actuaire ERM et Institut des Actuaires Français

Cette formation a pour objectif de :

- Comprendre les attentes réglementaires liées à la clause de revoiture
- Identifier les impacts calculatoires sur la mesure de la richesse et du risque
- Anticiper les évolutions et renforcer les dispositifs en termes de gestion des risques
- Saisir les subtilités concernant les conditions du principe de proportionnalité
- Aborder les bonnes pratiques pour préparer la transition

Elle s'adresse en particulier aux professionnels du secteur de l'assurance, aux actuaires, ainsi qu'aux personnes impliquées dans les travaux actuariels et les fonctions clés de gestion des risques.

EN PRATIQUE

Date : 11 mars 2026 (mercredi)

Lieu : **HOTEL LE PARC BELAIR**
111 Avenue du Dix Septembre
L-2551 Luxembourg

Horaire : 9h00 à 13h00

Accueil : 8h45

La formation se tiendra en langue française



Cette formation donne droit à **4 points CPD** aux membres de l'Institut luxembourgeois des Actuaires.

Inscription sur <https://www.ilac.lu/agenda/fiche/2026/03/11/clause-de-revoiture-de-la-directive-solvabilite-2>

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. **Comprendre les attentes réglementaires liées à la clause de revoyure**
 - Comprendre dans quel contexte s'inscrit cette clause de revoyure après 10 ans d'entrée en vigueur
2. **Mesurer les impacts concrets sur les indicateurs de solvabilité**
 - Identifier les évolutions pour la valorisation du bilan prudentiel et de la formule standard
 - Bonnes pratiques pour préparer la transition
3. **Anticiper les évolutions de processus et renforcer les dispositifs en place**
 - Nouveaux seuils et principe de proportionnalité
 - Renforcer le dispositif en matière de gestion des risques et d'ORSA
 - Anticiper les nouvelles exigences en matière d'audit

PRÉREQUIS

- Bases réglementaires Solvabilité II
- Connaissances en matière de gestion des risques



CONDITIONS TARIFAIRES

- **Membre de l'ILAC :**
100 EUR par inscription
- **Membre donateur de l'ILAC**
(non membre de l'ILAC, mais employé du membre donateur)
200 EUR par inscription
- **Non membre de l'ILAC**
400 EUR par inscription

Merci de bien vouloir demander la facture par mail auprès du secrétariat : secretariat@ilac.lu